

# L'ÉC LUS SE

BULLETIN MUNICIPAL  
VILLE DE CHAMBLY

**PLANIFICATION  
DES CHANTIERS  
ROUTIERS:  
ON VOUS  
L'EXPLIQUE!**  
PAGES 6-7

## Acquisition de 70 % de l'ancien golf **UN HÉRITAGE NATUREL MAJEUR**

PAGES 4-5

MARS  
2025

Vol. 38 / N° 1





## MOT DE LA MAIRESSE

Chers citoyens,

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation résume le rôle d'un élu municipal en trois éléments fondamentaux: représenter les citoyens, décider et administrer.

À ceci, j'ajouterais que, bien que ces trois éléments soient indissociables du rôle des élus, le premier est sans contredit la portion la plus importante du trio.

Un élu se veut la voix de ceux qu'il représente. Lorsque votre conseil municipal prend des décisions et qu'il veille à la saine administration de la Ville, il le fait toujours en prenant en compte vos besoins, vos préoccupations, de même que vos intérêts actuels et futurs.

Notre rôle est donc d'être à l'écoute. C'est pourquoi nous prenons grand soin de maintenir une communication ouverte avec vous, en vous informant de nos décisions, des projets qui nous animent et que nous mettons de l'avant, en allant à votre rencontre et en répondant à vos questions.

Sachez que les conseillers municipaux et moi-même sommes disponibles et accessibles pour les citoyens, en tout temps. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous mettons nos coordonnées à votre disposition au début de chaque édition de votre bulletin municipal.

Que vous ayez une interrogation, une suggestion ou que vous souhaitiez vous exprimer sur un sujet qui se rattache à la vie municipale, pensez à contacter votre conseiller municipal. Rappelez-vous que les assemblées du conseil municipal sont également un exercice public où vous pouvez prendre la parole. Nous sommes toujours heureux de vous y accueillir!

Au plaisir d'échanger ensemble,

Votre mairesse,  
**ALEXANDRA LABBÉ**

450 658-0624 · mairesse@ville.chambly.qc.ca

## CONSEILLERS MUNICIPAUX



CARL TALBOT  
District du Canton  
514 712-2480  
carl.talbot@ville.chambly.qc.ca



COLETTE DUBOIS  
District Charles-Michel-De Salaberry  
514 974-7587  
colette.dubois@ville.chambly.qc.ca



SERGE SAVOIE  
District Antoine-Louis-Fréchette  
514 816-6449  
serge.savoie@ville.chambly.qc.ca



JUSTIN CAREY  
District du Ruisseau  
819 918-6145  
justin.carey@ville.chambly.qc.ca



JEAN-PHILIPPE THIBAULT  
District du Bassin  
438 523-1576  
jean-philippe.thibault@ville.chambly.qc.ca



ANNIE LEGENDRE  
District de la Petite Rivière  
514 430-5431  
annie.legendre@ville.chambly.qc.ca



LUC RICARD  
District Louis-Franquet  
514 249-0562  
luc.ricard@ville.chambly.qc.ca



JEAN-FRANÇOIS MOLNAR  
District des Grandes-Terres  
514 979-0900  
jean-francois.molnar@ville.chambly.qc.ca

### L'ÉCLUSE

56, rue Martel, Chambly (Québec) J3L 1V3  
ville.chambly.qc.ca · communications@ville.chambly.qc.ca

Le bulletin municipal L'Écluse est publié par le Service des communications et relations avec les citoyens de la Ville de Chambly et distribué dans tous les foyers et places d'affaires de la municipalité. Prochaine édition: juin 2025

# Conseil des jeunes élus: la parole aux ados!

## RAPPROCHER NOS JEUNES DE LA DÉMOCRATIE MUNICIPALE



Ce printemps, une cohorte d'adolescents vivront une immersion en politique municipale. L'objectif: parvenir collectivement à un projet concret, répondant à leurs besoins et à ceux de la communauté, tout en s'imprégnant des processus municipaux.

L'équipe municipale épaulera les jeunes dans cette aventure et leur proposera une expérience en deux temps. Une première rencontre jettera les bases de la démocratie municipale et les initiera à l'expérience d'une discussion autour d'un projet en plénière. La deuxième rencontre leur permettra de sélectionner un projet porteur, d'adopter une résolution et d'en faire une proposition au conseil municipal actuel, afin que celle-ci soit officiellement adoptée.

Nous souhaitons, par le fait même, offrir un espace d'expression et d'écoute à nos adolescents. Ce projet vise à initier nos jeunes à la vie municipale et à favoriser l'engagement citoyen des électeurs de demain.

### Qui peut devenir un jeune élu?

#### POUR PARTICIPER, IL FAUT:

- Être âgé de 13 à 17 ans
- Habiter à Chambly
- Être curieux d'en apprendre davantage sur la politique municipale
- Avoir envie de partager ses idées et de travailler à l'aboutissement d'un projet pour sa communauté



### Participer:



# Acquisition de 70 % de l'ancien terrain de golf UN HÉRITAGE NATUREL MAJEUR POUR LA POPULATION

L'achat projeté de 70 % de la superficie actuelle de l'ancien terrain de golf permettra de créer le plus grand parc naturel en zone urbaine, d'une superficie de 1,9 millions de pieds carrés. Ce site privé, actuellement en friche, deviendra un véritable héritage naturel.

Le projet de développement de l'ancien terrain de golf permettra de donner, à l'ensemble de la population, un accès public à la nature... à perpétuité.

Cet espace vert deviendra ainsi le plus grand parc en zone urbaine à Chambly, et le second parc naturel de la municipalité. Il contribuera à favoriser la promotion d'un mode de vie sain et actif, tout en assurant la préservation de l'environnement et la mise en valeur de la biodiversité.

## PRÉSÉRATION DE L'ENVIRONNEMENT, UNE PRIORITÉ

La protection de l'environnement est au cœur des préoccupations de la municipalité et rejoint par le fait même celles des citoyens. Plusieurs ont d'ailleurs exprimé leurs préoccupations concernant la préservation des milieux naturels, humides et hydriques lors des activités de participation publique entourant le projet de développement de l'ancien terrain de golf. C'est pourquoi l'emplacement choisi pour le futur développement immobilier vise à préserver les boisés (dont la pinède) et les milieux humides identifiés.



Source: Plan concept par l'Atelier urbain

## C'est grand comment, 1,9 M pi<sup>2</sup>?

### C'EST L'ÉQUIVALENT DE :

- 26 terrains de football (soccer)
- 18,22 parcs de voisinage
- 9,71 fois le parc des Ateliers
- 2,37 fois le parc des Patriotes
- 1,35 fois le parc Robert-Lebel

L'atteinte de ce prix est possible grâce à une entente tripartite entre la municipalité, le propriétaire du terrain et un promoteur, pour le développement d'un projet immobilier de 500 logements sur la portion résiduelle du terrain, dont la Ville n'est pas propriétaire. Le plan d'aménagement de ce futur site est le fruit d'une démarche participative avec les citoyens.

## UN DÉVELOPPEMENT, DE NOMBREUX AVANTAGES

Ce projet permettra d'améliorer la mobilité et le transport actif, de mettre en place des mesures de mitigation en matière de circulation véhiculaire, de faciliter la connectivité du réseau et de sécuriser la piste de transport actif.

L'ajout de nouvelles portes viendra diversifier l'offre de logements à Chambly. Ceci contribuera à améliorer la santé du marché locatif, dont le faible taux d'inoccupation est préoccupant. Par ailleurs, cette nouvelle offre de logements aura un impact financier positif puisqu'il rehaussera le fonds dédié au logement social, lequel permettra ultérieurement de construire des logements sociaux.

## Prochaines étapes de consultation

Vous aurez à nouveau l'occasion de vous prononcer sur plusieurs aspects de ce projet, par le biais de différentes démarches de participation publique. Restez à l'affût !

- Aménagement du parc naturel
- Mesures de mitigation de la circulation dans ce secteur
- Aménagement d'un parc de quartier

Pour en savoir plus  
sur le projet de  
développement:  
[espacechambly.ca](http://espacechambly.ca)



## UN NOUVEAU PARC POUR LES RÉSIDENTS DU QUARTIER

Ce site nous permettra également de doter le secteur d'un parc de quartier, où les plus jeunes pourront s'amuser et vivre de nouvelles aventures. Rappelons que le secteur ne dispose pas actuellement d'une telle infrastructure dans un rayon de 800 m (soit la norme de desserte pour un parc de quartier).

## UN PROJET FINANCIÈREMENT RESPONSABLE

Ce projet structurant sera réalisé selon une approche financièrement responsable. La Ville pourra acquérir cet immense terrain au coût de 3,06 \$/pi<sup>2</sup>, ce qui représente un investissement de 6 M\$, un prix largement en deçà du marché. En prime, la Ville percevra des redevances de l'ordre de 5 M\$ de la part du promoteur et pourrait profiter de subventions environnementales.

# Planification de nos chantiers sous la loupe

**Resurfaçage, reconstruction de la chaussée et pavage, reconstruction des canalisations et de la chaussée... Comment choisit-on le type d'intervention à effectuer dans nos rues?**

Le plan d'intervention des infrastructures est un outil précieux qui permet à la municipalité de déterminer l'état de ses infrastructures et de ses installations. Il détaille les résultats de l'inspection télévisée des canalisations, les matériaux, ainsi que le nombre de fuites répertoriées.

On priorise la réfection complète des rues nécessitant l'ajout d'un égout pluvial pour séparer les eaux sanitaires et pluviales, et celles des secteurs où l'on doit colmater plusieurs fuites ou remplacer des canalisations. S'il n'est pas nécessaire d'intervenir au niveau des canalisations, on opte pour une opération de pavage.

Votre municipalité a à cœur de maintenir ses infrastructures en bonne santé. Toutefois, il importe d'alléger la charge fiscale des citoyens. Dans cette optique, la municipalité cherche constamment des subventions potentielles.

## LA PLANIFICATION, UN ATOUT MAJEUR

La planification des travaux représente un travail de longue haleine. Il faut, en général, compter de trois à cinq ans pour voir un projet se concrétiser.

Un projet commence par un montage financier (incluant les demandes de subventions). On effectue ensuite les demandes de certificats d'autorisation; on communique avec les différents acteurs; on voit à la réalisation des plans, des devis et des relevés d'arpentage et on lance un appel d'offres public. Une fois l'appel d'offres terminé, on analyse les propositions et l'on s'assure de leur conformité avant de faire une recommandation au conseil municipal, afin qu'il octroie le contrat.

## RIGUEUR ET EFFICIENCE

Votre municipalité se montre également très rigoureuse dans la planification de ses travaux afin de limiter les imprévus et d'éviter les dépenses supplémentaires. D'ailleurs, la réalisation des plans et des devis, effectuée à l'interne, a un impact des plus positifs, puisque nos équipes possèdent déjà une bonne connaissance des infrastructures du territoire. En cas de doute, la validation interne permet d'éviter de mauvaises surprises. Soulignons que Chambly effectue la surveillance des chantiers à l'interne. Cette approche permet de régler rapidement et efficacement les problèmes dès qu'ils surviennent.

On s'applique également à inclure le plus de travaux possible dans un même projet. Cette stratégie vise à éviter de devoir revenir sur une rue déjà finalisée et à améliorer le potentiel de subventions.

## Saviez-vous que?

### DIFFÉRENTS RESPONSABLES

L'entretien des routes ne relève pas uniquement de la municipalité. Par exemple, la route 112, l'autoroute 10 ou le chemin Sainte-Thérèse sont la responsabilité du gouvernement provincial. La municipalité a peu de contrôle sur le déroulement ou l'échéancier des travaux menés sur ces voies.

### AVRIL À NOVEMBRE

C'est la fenêtre pour réaliser des travaux, afin d'éviter les impacts indésirables du froid et du gel sur des installations temporaires. La pose du pavage, un mélange chaud, par temps froid, est fortement déconseillée. Comme un chantier s'étale en moyenne sur plusieurs mois, plusieurs chantiers démarrent au même moment.

### INCONTOURNABLES DÉTOURS!

Ils vous font parfois rager, mais sachez que l'élaboration des détours est un exercice minutieux, régi par différentes normes. Il doit être réalisé par un ingénieur en circulation et tenir compte d'enjeux de sécurité, dont: la vitesse permise, la présence de trottoirs et la possibilité de faire passer les utilisateurs par un boulevard.

### DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

- 16 chantiers de réfection réalisés
- 35 M\$ d'investissement
- 42 % proportion des coûts subventionnés
- 14,4 M\$ en subventions
- 0,6 % d'extras facturés



**BALADO LE MONDE MUNICIPAL  
L'ABC des chantiers routiers**



**POUR SUIVRE L'AVANCEMENT DE TRAVAUX :  
espacechambly.ca**

# LA POLITIQUE CULTURELLE POUR UN MILIEU DE VIE RAYONNANT



**Centrée sur la vitalité, la collaboration et l'accessibilité, la nouvelle Politique culturelle se veut un outil essentiel pour améliorer notre qualité de vie et renforcer notre communauté.**

Ce document définit nos orientations culturelles municipales, en s'appuyant sur les aspirations de la collectivité et la vision des élus. Il agit comme levier de développement pour les acteurs culturels, en soutenant la création d'événements, d'ateliers et de projets artistiques enrichissants pour la collectivité.

## UN OUTIL INDISPENSABLE

Cet outil indispensable témoigne de l'engagement de la municipalité envers la culture, de sa vision stratégique et de sa capacité à mobiliser la communauté. De plus, il contient des éléments déterminants pour obtenir du financement pour des projets porteurs.

## UNE POLITIQUE FORGÉE POUR ET PAR LA COLLECTIVITÉ

Plus qu'une liste de bonnes intentions, le plan d'action découlant de cette politique culturelle est doté d'objectifs concrets, dont l'atteinte implique une collaboration étroite de la municipalité, des acteurs culturels et de la population.

Cette collaboration est déjà au cœur même de la création de cette nouvelle politique. Les informations recueillies grâce à la démarche de participation publique nous ont menés à choisir des actions concrètes, utiles à la Ville dans sa recherche de financement et en lien avec les besoins énoncés.

Par exemple, la mise en place d'un programme de soutien aux initiatives culturelles ponctuelles a été identifiée pour répondre aux besoins évoqués par les artistes, les entreprises et les organismes culturels de Chambly lors des consultations.

La municipalité s'est également donnée comme objectif de créer une programmation dédiée aux nouveaux arrivants et aux communautés culturelles, en réponse aux résultats du diagnostic culturel. Ce dernier a notamment révélé qu'une part grandissante de la population chamblyenne est issue de la diversité culturelle.

Enfin, la faible présence des représentants du milieu scolaire et de la petite enfance pendant les échanges a permis de cibler des actions visant à développer la communication avec ces derniers.

**La Politique culturelle de Chambly est une invitation à l'action, puisque la culture, c'est l'affaire de tous!**

Que vous soyez artiste, passionné de culture ou simple spectateur, votre contribution est essentielle pour que la culture devienne un art de vivre à Chambly.